

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai
Canton de Le Cateau

Arrêté 2024-02-02

COMMUNE DE TROISVILLES

ARRÊTÉ

DE RESTRICTION DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT

Nous Jérémy RICHARD, Maire de la Commune de TROISVILLES,
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 du code Général des Collectivités territoriales,
Considérant les *travaux de raccordement de huit parcs éoliens pour ENEDIS* par la *Société Euro Câbles Réseaux, 5 Rue Gay Lussac, 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE* à compter du 11 mars 2024 pour une durée de 96 jours,
Considérant qu'il y a lieu afin d'éviter tout accident, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur certaines voies communales,

ARRETE :

Article 1^{er} - La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/heure et le stationnement des véhicules sera interdit sur les voies suivantes :

- **Route de Bertry (D98)**
- **Sentier de Maurois (D98)**
- **Rue du Fayt**
- **Rue d'Audencourt**

à compter du 11 mars 2024 et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera mise en place par les services concernés et sous leur responsabilité, avec une restriction de chaussée empêchant son empiètement. En cas de manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

Article 3 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 28 février 2024.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

